

Le Greffier adjoint lit le titre du bill à sanctionner, comme suit;

Loi portant reprise des opérations de manutention des grains sur la côte ouest.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill a reçu la sanction royale:

•Au nom de Sa Majesté, Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada sanctionne ce bill. •

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plait à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement du Canada de se retirer.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.